

Les cheminements professionnels : de NCSO® à TSAC®

Une voie concrète pour la profession en SST au Canada.

Vue d'ensemble	
Ce que le titre de NCSO® atteste déjà Des connaissances en matière de sécurité axées sur le secteur de la construction, une expérience de terrain, une formation obligatoire et la réussite de l'examen.	La plus-value de la désignation TSAC® Une reconnaissance nationale des pratiques techniques en SST dans tous les secteurs par le biais de la certification du CCPSA.
Point fort le plus courant Une expérience pertinente en SST correspond souvent bien aux exigences techniques de la certification de TSAC®.	Lacune la plus courante Les critères d'admissibilité liés à la scolarité ou le perfectionnement professionnel selon le cheminement choisi.
Prochaine étape courante Vérifier le bon cheminement d'admissibilité, rassembler les documents requis et se préparer à l'examen.	Valeur à long terme Une plateforme professionnelle élargie pouvant aussi favoriser l'avancement vers l'obtention du titre de PSAC®.

1. Comparaison des exigences de certification

Pour bon nombre de personnes détenant le titre de National Construction Safety Officer (NCSO®) (agent national de sécurité dans la construction), l'obtention du titre de technicien en sécurité agréé du Canada (TSAC®) constitue une étape logique. Alors que la désignation NCSO® atteste d'un niveau de compétence en matière de sécurité dans le domaine de la construction, la désignation TSAC® témoigne d'une reconnaissance plus large des pratiques techniques en SST dans l'ensemble des secteurs d'activité.

Critères de comparaison	NCSO®	TSAC®
Objectif principal	Pratiques de sécurité dans le domaine de la construction.	Pratiques techniques en SST dans tous les secteurs.
Points forts courants chez les NCSO®	Expérience sur le terrain en construction, les formations et les examens ont été effectués.	L'expérience peut répondre aux exigences requises en SST et correspondre aux domaines de compétence requis.
Exigences liées à la scolarité	Les exigences de formation en sécurité dans le secteur de la construction s'appliquent.	L'admissibilité selon les cheminements A, B ou C et en fonction des diplômes ou du statut de métier.
Exigences liées à l'expérience	Au moins 3 ans d'expérience sur le terrain en construction ou 6 000 heures au cours des 10 dernières années.	Au moins 12 mois d'expérience professionnelle en SST (au moins 35 % des fonctions liées à la SST) au cours des 24 derniers mois.

Évaluation	Examens à l'échelle nationale et provinciale.	Examen de certification reposant sur le Plan directeur de l'examen de certification des TSAC®.
Portée professionnelle	Principalement le secteur de la construction.	Reconnaissance nationale dans plusieurs secteurs.

Les éléments nécessaires pour remplir les critères d'admissibilité au titre de TSAC®

L'admissibilité au titre de TSAC® est évaluée selon l'un des trois cheminements présentés. Le meilleur scénario dépend de votre scolarité, de votre statut de métier et d'une formation en SST reconnue. Les personnes détenant la désignation NCSO® disposent souvent d'une expérience suffisante, tandis que les critères liés à la scolarité ou le perfectionnement professionnel requièrent un examen plus approfondi.

Scolarité

- *Cheminement A* : Un diplôme de programme de certificat en SST d'un an obtenu dans un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu.
- *Cheminement B* : Un statut de compagnon qualifié dans un métier OU un diplôme de programme d'études de deux ans, dans n'importe quelle discipline, obtenu dans un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu ET les activités de perfectionnement professionnel en STT (la désignation NSCO® satisfait aux exigences de perfectionnement professionnel dans le cadre de ce cheminement).
- *Cheminement C* : Un diplôme obtenu dans le cadre d'un programme d'études postsecondaires en SST approuvé par le CCPSA et admissible aux exigences de scolarité de la certification de PSAC® (diplôme en SST ou baccalauréat). (La demande doit être faite dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme.)

Expérience professionnelle (pour les cheminements A et B)

- Au moins 12 mois d'expérience professionnelle en SST, dont au moins 35 % des fonctions doivent être liées à la SST. Cette expérience doit avoir été acquise sur une période d'au moins 12 mois au cours des 24 derniers mois. (Les candidats du cheminement C sont exemptés de cette exigence d'expérience).

Évaluation

- Réussite de l'examen de certification des TSAC® reposant sur le Plan directeur de l'EXTSAC.

Comment s'applique l'expérience du NCSO®

- Les fonctions liées à la sécurité dans le secteur de la construction répondent ou dépassent habituellement le seuil de 35 % des fonctions consacrées à la SST.
- Les activités liées aux fonctions d'encadrement, d'inspection, d'enquête et de formation sur les chantiers sont en lien direct avec les domaines de compétence du TSAC®.

Les lacunes courantes à combler

L'expérience constitue rarement un obstacle. Cependant, les personnes détenant la désignation NCSO® doivent souvent :

- Suivre des cours en SST (si elles n'ont pas un certificat ou un diplôme reconnu) ;
- Aligner leurs activités de perfectionnement professionnel avec les compétences du Plan directeur de l'EXTSAC.

2. Les étapes de transition : de NCSO® à TSAC®

Une voie concrète allant des pratiques de sécurité dans le secteur de la construction à une reconnaissance technique plus large en SST.

Étape	Action	Comment procéder
1	Vérifiez les critères d'admissibilité.	Comparez votre scolarité et votre expérience aux critères d'admissibilité de la désignation TSAC® du CCPSA.
2	Comblez toute lacune de scolarité, s'il y a lieu.	Inscrivez-vous à un programme d'études postsecondaires en SST reconnu si vos compétences ne répondent pas aux exigences.
3	Documentez votre expérience professionnelle en SST.	Préparez les attestations d'emploi et les descriptions de poste officielles pour votre demande.
4	Présentez votre demande au CCPSA.	Créez votre profil, remplissez la demande d'admission, soumettez les documents, les relevés de notes ou les certificats professionnels, et payez les frais de demande d'admission.
5	Préparez-vous à l'examen et passez-le.	Étudiez en vous référant au Plan directeur de l'EXTSAC et réservez votre date d'examen pendant les périodes prédéfinies.

Durée du processus

La durée du processus varie en fonction de votre scolarité et de votre rapidité à soumettre les documents justificatifs.

- L'obtention d'un diplôme dépend de la durée et de la structure du programme d'études. (Consultez la liste des programmes admissibles : <https://bcrsp.ca/fr/candidats-potentiels/les-programmes-detudes-qui-sont-admissibles-aux-certifications-psacr-ou-tsacr>).
- Les 12 mois d'expérience en SST (au moins 35 % des fonctions liées à la SST) doivent avoir été acquis au cours des 24 derniers mois.
- Une fois que votre demande est approuvée, vous pourrez réserver une date d'examen pendant les périodes prédéfinies. Vous disposez de 12 mois, à compter de la confirmation de votre admissibilité, pour passer l'examen TSAC®. À l'heure actuelle, deux périodes d'examen sont prévues chaque année, à savoir en mars et en août.

Coûts à prévoir

- Les frais de scolarité pour les cours ou les formations de perfectionnement obligatoires.
- Les frais de demande d'admission et les frais d'examen du CCPSA.
- Après l'obtention de la certification, les frais de renouvellement annuels et les coûts liés au perfectionnement professionnel continu sont à prévoir.

3. Les avantages professionnels de la certification de TSAC®

Avancement professionnel

L'obtention du titre de TSAC® témoigne de votre aptitude à exercer des fonctions techniques plus vastes en SST, notamment :

- Une compétence reconnue pour des postes liés à la sécurité dans divers secteurs ;
- Une partie intégrante d'une stratégie de carrière à long terme menant à la certification de PSAC®.

Élargissement du champ d'activité

Les personnes détenant le titre de TSAC® sont reconnues pour :

- La mise en œuvre et le maintien de systèmes de gestion de la SST ;
- La réalisation d'inspections, d'enquêtes et de formations dans divers milieux de travail ;
- Le soutien apporté à la gestion des risques organisationnels selon les cadres établis.

Reconnaissance et mobilité professionnelles

Contrairement à la certification de NCSO®, qui est propre au secteur de la construction et délivrée par un organisme provincial, la certification de TSAC® est :

- Reconnue à l'échelle nationale et transférable d'un secteur d'activité à l'autre ;
- Reconnue dans les secteurs public et privé ;
- Délivrée par l'organisme national de certification au Canada.

Perspectives d'emploi et de rémunération

Bien que la rémunération varie selon le secteur d'activité et le poste, la certification de TSAC® est fréquemment mentionnée dans les offres d'emploi pour :

- Des postes en SST dans les secteurs de la fabrication, de la santé, de la logistique, des services publics, de l'énergie et du secteur public ;
- Les organisations ayant besoin de praticiens certifiés par le CCPSA.

Communauté de professionnels et perfectionnement

Les membres certifiés TSAC® :

- Adhèrent au Code de déontologie du CCPSA ;
- Participent aux activités de perfectionnement professionnel continu ;
- Rejoignent un réseau national conforme aux normes professionnelles et qui est aligné avec les cheminements de carrière.

Point clé à retenir

Pour de nombreuses personnes détenant le titre de NCSO®, leur solide expérience pratique en matière de sécurité constitue déjà une excellente base pour l'obtention du titre de TSAC®. La prochaine étape importante consiste habituellement à confirmer le bon cheminement de scolarité, à rassembler les documents requis et à se préparer en fonction du Plan directeur de l'EXTSAC et des critères d'admissibilité publiés par le CCPSA.

4. Étapes concrètes pour les NCSO®

- Vérifiez si votre scolarité correspond à l'un des cheminements de scolarité du TSAC®.
- Déterminez si un certificat d'un an en SST ou d'autres cours sont nécessaires pour l'admissibilité.
- Comparez votre poste actuel au profil de compétences du TSAC® et déterminez les domaines à approfondir.
- Tirez parti du titre TSAC® dans le cadre d'une stratégie de carrière à long terme menant à la certification de PSAC®. Pour en savoir plus sur les critères d'admissibilité pour l'obtention du titre de PSAC®, consultez le site Web du CCPSA : www.bcrsp.ca.